

Projet « codage ISCO dans le répertoire des indépendants et analyse de mobilité professionnelle des travailleurs indépendants »

1. Nom de l'institution

Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants

2. Description du projet et contexte dans lequel il s'inscrit au sein de l'institution

Introduction du codage ISCO dans les données relatives aux travailleurs indépendants et actualisation des codes professions de l'INASTI. Analyse de mobilité des emplois et mobilité sectorielle dans la population des travailleurs indépendants

Le recensement 91 et l'enquête socio-économique 2001 contiennent une répartition des travailleurs indépendants selon la nomenclature des professions ISCO. Dans le cadre de ce projet Agora, on élaborerait une répartition statistique des travailleurs indépendants suivant le code ISCO, sur la base des résultats de l'enquête socio-économique 2001. A côté de l'attribution de codes ISCO, on élaborerait également une méthodologie d'attribution comparable à celle des codes NACE. Cela permettrait dorénavant de faire une répartition statistique des travailleurs indépendants suivant un codage professionnel internationalement comparable.

Ce projet nous donnera aussi l'opportunité de créer un lien entre le code ISCO et le nouveau code CBS (Centraal Bureau voor de statistiek, Nederland), qui intègre de manière plus minutieuse un certain nombre de nouveaux groupes professionnels dans son codage.

Les résultats de l'attribution ISCO et les glissements au niveau des professions au sein de la population des travailleurs indépendants pour la période 1995-2001, seront également rapportés.

3. Réalisation à mettre en oeuvre :

a. par l'équipe scientifique

L'équipe scientifique est tenue de :

- développer une méthodologie d'attribution des codes ISCO et du codage CBS à la codification actuellement utilisée dans le Répertoire des Indépendants de l'INASTI
- prêter son concours à l'actualisation de la nomenclature des professions à l'INASTI
- faire rapport sur la mobilité au niveau des emplois et la mobilité sectorielle pour la période 1995-2001

b. par l'institution publique

1. en préalable au travail de l'équipe scientifique :
Demandes banques de données et réalisation de liaisons anonymisées
2. en cours de projet :
Suivi, support et prévoir le temps nécessaire pour réaliser le projet

4. Produit final attendu :

a. de l'équipe scientifique

- méthodologie pour l'implémentation de codes ISCO et logique du développement des statistiques de base
- rapports sur les constatations relatives à la mobilité des emplois et la mobilité sectorielle

b. pour l'institution publique

- tableaux de statistiques de base selon la codification ISCO pour travailleurs indépendants
- actualisation de la nomenclature des professions INASTI

5. Valorisation du produit final :

- a. pour l'institution publique : intégration du produit final dans son fonctionnement propre
publication des applications statistiques de base avec le codage ISCO et intégration dans le Datawarehouse Marché du travail de la Banque Carrefour de la Sécurité sociale (BCSS)
utilisation du codage des professions INASTI adapté
- b. pour le 'public' : conditions et modalités d'accès pour les utilisateurs scientifiques et le grand public
publication des applications statistiques de base, en ce compris la subdivision ISCO et son intégration dans le Datawarehouse Marché du travail de la BCSS

6. Timing et planning des activités

a. timing des activités : 1/1/2004 – 31/12/2004

b. planning des activités : phasage des étapes du travail

1. pour l'équipe scientifique

- préparation des demandes de données : 1 mt
- traitement des fichiers de données : 5 mt
- développement méthodique d'attribution, aide au niveau de l'actualisation de la nomenclature des professions INASTI, rapports sur la mobilité des emplois et la mobilité sectorielle : 6 mt

2. pour l'institution publique

Le temps nécessaire sera prévu par rapport au support, au suivi des différentes phases et à la réalisation de l'intégration du codage ISCO et de l'actualisation de la nomenclature des professions INASTI

7. Conditions particulières

- a. suggestions de composition du comité d'accompagnement : à discuter avec l'équipe scientifique sélectionnée
- b. clause de confidentialité éventuelle (si applicable) : néant
- c. présence éventuelle de l'équipe au sein de l'institution (si applicable) :
Il n'est pas nécessaire que l'équipe scientifique soit présente dans l'institution. Il suffit qu'une concertation puisse avoir lieu de manière régulière.
- d. autres : néant